



ANTUGNAC - Commune

Séance du 06 mars 2026

Membres en exercice :	Date de la convocation: 25/02/2026
9	<i>six mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE</i>
Présents : 6	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés: Aurore HUGEL représentée par Ferdinand HUGEL
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Vera BLAGÉVA, Carole VERGÉ
	Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Convention de transmission de données à caractère personnel au titre du fonds de solidarité pour le logement - DE_001_2026

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Département propose de renouveler la convention de transmission de données à caractère personnel au titre du fonds de solidarité pour le logement afin de continuer à recevoir les informations. Cette convention a pour objet d'encadrer la transmission réciproque de données à caractère personnel collectées respectivement par le service lutte contre la précarité financière de la direction action sociale et insertion du Département de l'Aude et la commune d'Antugnac. Cette convention a une durée de 1 an et est renouvelable trois fois par tacite reconduction sans participation financière de la commune.

Il donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de transmission de données à caractère personnel au titre du fonds de solidarité pour le logement.

- Autorise M. le Maire à signer cette convention.

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

011-211100102-DE_001_2026-DE

A G E D I

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié